
AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Franklin tiendra une séance **extraordinaire** à huis clos, par vidéoconférence sur la plateforme Teams, le **mardi 25 janvier 2022, à 19h00**, afin d'adopter le budget pour l'exercice financier 2022 ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour 2022-2023-2024. Advenant tout changement en regard des mesures sanitaires établies par le gouvernement du Québec et que ladite séance puisse se tenir avec public au 2555, rue du Parc (Centre récréatif), un autre avis sera publié dans les meilleurs délais possibles.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le plan triennal d'immobilisations, conformément à l'article 956 du Code municipal. À cet égard, toute personne souhaitant adresser des questions concernant le budget, doit le faire par écrit avant midi (12h00) le 25 janvier 2022, le tout à l'adresse courriel suivante : info@municipalitedefranklin.ca ou par la poste, 1670, route 202 (Hôtel de Ville), Franklin, Québec, J0S 1E0.

Une présentation sommaire du budget sera disponible sur notre site internet www.municipalitedefranklin.ca dans les meilleurs délais.

Donné à Franklin, ce 11 janvier 2022




Mélanie Roux
Greffière-Trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 11 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 janvier 2022



Mélanie Roux
Greffière-Trésorière par intérim
